



Dettes de plus de 5 ans jugement de tribunal je regles à l'huissi

Par **Zartaa**, le **07/01/2016** à **14:00**

bonjour, je regles régulièrement la somme de 300,e par mois a l'huissier pour une dette de plus de 5ans, mon dossier se montait en 2010 à 19000,e il me reste la somme de 7000,e à regler je suis en retraite et effectue 20h par mois pour ce qui me fait un total de 203e que je verses à l'huissier , je vais cesser mon activité et ne vais plus pouvoir regler cette somme ma retraite se monte à 670,e et règle un loyer de 680,e il me reste la pension de mon mari à 800e es ce que je dois continuer à regler l'huissier , celui-ci m'a proposé à plusieurs reprises une forte reduction si je lui versai une grosse somme que je n'ai pas pu faire bien entendu. es ce que ma dette peut etre effacée?merci